

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Droit du travail I</b>
<b>Section(s)</b>	- (2 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 1

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Fabian GILLARD	25	Quad 2

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
<b>Droit social</b>	25h	Fabian GILLARD

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
<b>Droit social</b> : 25h de théorie

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Droit social</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>
Aucune

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.</li> </ul> </li> <li>• Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.</li> </ul> </li> <li>• Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés</li> <li>◦ Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit</li> <li>◦ Développer un esprit de synthèse</li> </ul> </li> <li>• S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission. <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion</li> </ul> </li> <li>• S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles</li> </ul> </li> </ul>

<b>Acquis d'apprentissage spécifiques</b>
- maîtriser les principaux concepts qui régissent la matière ;

- les appliquer de manière utile et stratégique à des cas particuliers ;
- développer une approche critique de la matière ;

### Contenu de l'AA Droit social

Le cours porte sur l'histoire du droit social belge et sur une analyse des règles régissant le processus de formation et d'exécution d'un contrat de travail.

Les différents chapitres du cours portent, plus spécifiquement, sur:

- l'histoire du droit social belge (Gillard)
- l'analyse des éléments nécessaires à la formation d'un contrat de travail (Gillard)
- l'analyse approfondie de la question liée au rapprochement des statuts ouvriers/employés (Gillard)
- l'analyse approfondie de la question de la requalification d'un contrat (Gillard)
- L'analyse des règles qui régissent l'exécution d'un contrat de travail (Di Trapani)
- l'analyse de la question de la responsabilité du travailleur (Di Trapani)
- l'analyse de la question de la responsabilité de l'employeur (Di Trapani)
- l'analyse de la théorie de l'acte équipollent à rupture (Di Trapani)
- l'analyse des règles relatives à l'organisation du travail (Di Trapani)

### Méthodes d'enseignement

**Droit social** : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche déductive, étude de cas

### Supports

**Droit social** : notes de cours, notes d'exercices

### Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Note d'UE = note de l'AA
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Droit social : Français

#### Méthode d'évaluation de l'AA Droit social :

Examen oral unique, en présence des deux titulaires, et portant sur la totalité de la matière.

Chaque étudiant sera invité à préparer une réflexion personnelle sur l'une des deux parties de matière, à son libre choix (selon les modalités qui seront présentées en cours de quad pour les titulaires) ; il sera par ailleurs interrogé "librement" sur l'autre partie de la matière (celle à laquelle il n'a pas consacré sa réflexion personnelle).

Dans le cadre de l'examen oral, chaque étudiant devra en outre répondre, par écrit, à une question de définition.

La pondération sera réalisée de la manière suivante :

- présentation "orale" d'une réflexion personnelle : .../40
- examen oral classique sur l'autre partie du cours: .../40
- exercice écrit de définition (dans le cadre de l'oral): .../20

Année académique : **2020 - 2021**

